

N° D'ORDRE : 2026-165

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 03
Excusé : 00
Absents : 00
Qui ont pris part
à la délibération : 29

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. Gilles VINCENT – Mme Annie ESPOSITO - M. Michel MARIN – M. Romain VINCENT - Mme Véronique VIENOT – M. Xavier QUENET Mme Catherine DEFAUX – M. Fabrice DEDONS – Mme Laure PICHARD - M. Rémi CAILLEAUX – Mme Katia ARGENTO – M. Laurent LEVESQUE – Mme Séverine MATHIVET – M. Alain FONTANA - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD – M. Jacques ESPOSITO – Mme Mathilde ROCHE – M. Sébastien SAUVAT – M. Nicolas ROUSSEL – M. Gérard DANGLA - Mme Sophie ZUCCA – M. Pierre CALMET – Mme Sylvie MORLAIS – M. Philippe DEZERAUD - Mme Hélène FERREOL – M. Philippe CAMPS

Pouvoir : Mme Colette DEMIERRE donne pouvoir à M. Rémi CAILLEAUX – Mme Sophie LABROUSSE donne pouvoir à M. Gilles VINCENT – Mme Géraldine GONELLA donne pouvoir à M. Gérard DANGLA

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Sébastien SAUVAT.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DONT LE MONTANT DE LA CREANCE EST SUPERIEUR A 200 € - BUDGET PRINCIPAL 2026

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable ayant pour objet de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Il est précisé que madame le comptable public a proposé un état d'admission en non-valeur en raison des poursuites sans effet contre les débiteurs de certaines créances comme suit :

Exercice	Plèce	Nature	Montant en euros
2021	1664-1	produits divers de gestion courante	373,87 €
2022	138-1	produits divers de gestion courante	282,70 €
2020	1032-1	produits exceptionnels	5 350,00 €
2019	1235-1	produits divers de gestion courante	514,72 €
2025	1000-1	produits divers de gestion courante	599,40 €
2025	999-1	produits divers de gestion courante	228,70 €
2020	882-1	produits divers de gestion courante	404,62 €
TOTAL			7 754,01 €

Monsieur le maire proposera l'admission en non-valeur de créances à hauteur de 7 754,01 €.

Le conseil délibérant,

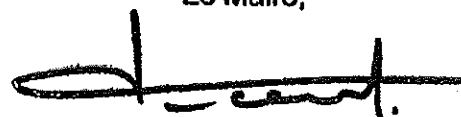
- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De dire que les crédits sont prévus au budget principal 2026 sur le chapitre 65 et que ces admissions en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures à l'encontre des débiteurs si ceux-ci reviennent à meilleure fortune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Gilles VINCENT